

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 05/11/12

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20121026-65854-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 26 octobre 2012

**POLITIQUE A02 RENDRE POSSIBLE L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES  
POUR DES SERVICES ÉQUITABLES À TOUS LES YVELINOIS****CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE CHANTELOUP-LES-VIGNES, CONFLANS-  
SAINTE-HONORINE, NOISY-LE-ROI ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE (SIEHVS)**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil général des 27 juin 2003 et 22 septembre 2006 relatives au règlement des contrats départementaux,

Vu les dossiers de contrats départementaux présentés par les communes de CHANTELOUP-LES-VIGNES, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, NOISY-LE-ROI et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE (SIEHVS),

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un contrat départemental aux communes de CHANTELOUP-LES-VIGNES, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, NOISY-LE-ROI et au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE (SIEHVS), en fixant sa participation financière selon les tableaux figurant en annexe de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil général à signer les contrats correspondants.

Précise :

- que les crédits affectés aux quatre contrats départementaux susvisés représentent un montant de 1 913 592 euros.
- que les crédits de paiement sont et seront inscrits sur le chapitre budgétaire 204 article 204142 du budget départemental, exercices 2012 et suivants.

- que les versements des subventions sont effectués en deux versements maximum : le premier versement de 50% après réalisation de 50% du projet subventionné et le solde à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DECHANTELOUP-LES-VIGNES**

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Subvention ANRU	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction d'un service de restauration scolaire (groupe scolaire Verlaine)	970 000	240 000	84 000	175 000	587 033	123 967	2012
			8,7%	18%	60,5%	12,8%	
2- Réhabilitation d'une école maternelle (Verlaine)	907 000	360 000	126 000	100 000	587 033	93 967	2013
			13,9%	11%	64,7%	10,4%	
3- Réhabilitation d'une école primaire (Verlaine)	983 000	900 000	315 000	240 828	0	427 172	2013
			32%	24,5%	0%	43,5%	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 860 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>525 000</b>	<b>515 828</b>	<b>1 174 066</b>	<b>645 106</b>	

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	CAF	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Réhabilitation énergétique du groupe scolaire des Grandes Terres	1 963 000	900 000	315 000	490 000	0	1 158 000	2014
			16%	25%	0	59%	
2- Extension et restructuration de la Maison de la Petite Enfance des Roches	1 359 000	400 000	140 000	250 000	432 000	537 000	2013
			10,3%	18,4%	31,8%	39,5%	
3- Construction de la maison de quartier des Roches	534 000	200 000	70 000	0	0	464 000	2013
			13,1%	0%	0%	86,9%	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 856 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>525 000</b>	<b>740 000</b>	<b>432 000</b>	<b>2 159 000</b>	

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI**

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction d'un gymnase	1 656 034	703665	211 099	649 537	795 398	2014
			13%	39%	48%	
2- Construction d'une salle de danse	664 093	282 180	84 654	260 473	318 966	2014
			13%	39%	48%	
3- Construction d'un parking souterrain	739 348	314 155	94 247	289 990	355 111	2014
			13%	39%	18%	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 059 475</b>	<b>1 300 000</b>	<b>390 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 469 475</b>	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>Subvention du département des Yvelines</b>	<b>Part syndicale</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
1- Acquisition des locaux d'un siège social	409 500	143 325	266 175	2012
		35%	65%	
2- Réhabilitation des locaux d'un siège social	943 622	330 267	613 355	2013
		35%	65%	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 353 122</b>	<b>473 592</b>	<b>879 530</b>	